

ments humains, des os du crâne, des jambes et des cuisses, ce qui fait présumer que plusieurs cadavres ont dû être entérés là autrefois.—(Idem. 1er septembre.)

—Le *Morning-Chronicle* qui avait annoncé l'arrivée du prince de Galle a contredit son avancé. L'un des précepteurs et l'un de médecins du prince arrivent seuls à Québec.

—Les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers de la compagnie qui a conclu un marché avec M. Aubin pour l'introduction du gaz aubin à la Pointe-Levy:

M. M. W. W. Forrest, président, Louis Carrier, secrétaire et trésorier, Louis Fréchette, F. X. Lemieux, Ignace Gagnon, George Couture et Téléphore Carrier.

—On dit que le gouverneur doit descendre à Québec pour y résider, vers le 16 de ce mois.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Une question importante vient d'être résolue. Voulant savoir qui de la tortue ou du hibou est le plus fort, M. C. J. attacha deux de ces animaux par la patte et les fit tirer en sens contraire. La victoire est restée à la tortue. On pense que le hibou a agi par galanterie! M. C. J. n'a pas été aussi heureux avec un renard qu'il voulait mettre à sa main. A force d'être rossé le renard faillit crever. Ce qui obligea le propriétaire à le faire vendre.

Si vous croyez que ceci puisse faire suite aux deux correspondances sur le même locataire de la halle Jacques-Cartier, veuillez insérer au prochain numéro.

PETIT PERE COLLETTE.

Monsieur le rédacteur,

Bien que je ne partage point toujours l'opinion que vous émettez sur certains actes de nos hommes publics, je ne puis méconnaître que vous ayez comme tout citoyen le droit de penser et d'écrire à votre point de vue. En Canada où les rédacteurs ont pour habitude d'écrire sous anonyme, on a d'autant plus raison de se servir du droit d'écrire l'orsque comme vous, monsieur, on a le courage de signer les écrits adressés aux hommes publics. Voilà une des raisons pour laquelle vous aurez toujours, sinon mon adprobaton en toute chose, du moins mon estime. Autant je respecte un adversaire qui attaque en face ou dont on peut savoir le nom s'il écrit sous anonyme, autant je méprise celui qui est trop lâche et trop vil pour signer ou pour permettre que son nom soit livré à la personne attaquée. Une telle conduite n'a pas de nom possible. C'est pourtant le rôle que jouent constamment les polissons qui barbouillent la sous-guenille du *Courier*. Vous vous rappelez,

sans doute, que l'an dernier, le saint journal avait pris à sa remorque, le *Fantastique* journal publié par l'imprimeur Langlois. Quelque respectable qu'il fut celui qui avait le malheur de déplaire à quelqu'un de la clique du *Courier du Canada*, voyait sa vie privée trainée dans la boue sans qu'il lui fut possible de connaître les noms des auteurs de ces infamies. Heureusement que ce papier-torchon ne paraît plus parce le public en avait horreur. Une autre sous guenille du *Courier du Canada* paraît encore. Comme les poissons qui la couvrent de leur venin ne veulent point se nommer de peur d'être montrés au doigt par les gens respectables, moi en ma qualité de citoyen qui veut que la morale et le caractère privé des gens soient à l'abri de petits gredins soudoyés par des individus haut placés dans le parti ministériel, je vais faire connaître les noms de ces êtres infimes que tout honnête homme doit stigmatiser. Je dirai donc à mes compatriotes: Quand vous rencontrerez Edouard Rousseau, écuier, conseiller de ville, medecin et juge de paix; George Bertrand, son neveu; Baptiste Plamondon, cler avocat, Achille Gassard Bussière, écuier, notaire, Petrus Gauvreau fils du célèbre fabricant de ciment, Jobin sculpteur, les petits Frenette, Montambaut, Billy & méfiez-vous d'être reconnu, car si vous professez des idées libérales, si vous êtes opposés à l'administration actuelle, ils écriront ou feront écrire sur un chiffon imprimé chez Bussière, des choses qu'on ne peut lire sans sentir son cœur se soulever de dégoût. Non seulement vous mêmes, mais vos femmes, vos mères, vos sœurs seront insultés. Et tout cela pour défendre la religion et le ministère!"

Il est temps qu'on en finisse avec ces individus ou bien personne ne sera à l'abri de leurs attaques.

Je suis le dernier à vouloir du mal à ces individus bien qu'ils en aient fait beaucoup à mes amis et à moi-même, mais s'ils veulent être respectés qu'ils respectent les autres, ou l'on sera obligé de les mettre malgré eux à la raison. Dans le cas où ils s'obstineraient à ne pas vouloir se comporter en gentils hommes, je vous donnerai, prochainement si vous voulez bien me le permettre, d'autres détails intéressants sur ses bipèdes affreux et sur les bipèdes non moins affreux quoique plus haut placés qui les soutiennent.

UN AVOCAT.

Monsieur le redacteur,

Permettez moi de demander aux blagueurs qui ont empêché les déposants d'avoir justice de Prevost, Marois et compagnie il y a quelques mois, sous prétexte qu'il fallait attendre, s'ils sont toujours décidés à se moquer de nous?

UN DEPOSANT.

ANNONCES.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec une maison en bois dessus construite; mansardes, etc. Situé à Saint Sauveur, rue Chenais, près de l'église, cet emplacement est un poste avantageux pour le commerce. Le tout est en bon état. Conditions faciles. S'adresser à M. le notaire Gauvreau, Saint Roch, rue Desfossés ou sur le lieu même au propriétaire soussigné.

JOSEPH FRASER,
Epicier.

Québec, 24 août 1859.

CHEVEUX BLANCS! CHEVEUX BLANCS! CHEVEUX BLANCS!

Le soussigné informe le public qu'un moyen d'un procédé peu couteux, convenable et hygiénique, il teint les cheveux; et il garantit que sa teinture ne fait aucun dommage à la racine des cheveux.

PIERRE COTÉ,

Rue Saint-Valier, No. 36.

Québec, 24 août 1859.

AVIS.

Deux ou trois messieurs seront reçus comme pensionnaires; et, au besoin, deux chambres, peuvent être louées pour messieurs et dames.

S'adresser au soussigné rue Saint-Nicolas No. 12, près de la porte du Palais.

GODFROY SAINT-PIERRE.

Quebec 13 juillet 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de front sur 65 de profondeur, avec mur mitoyen d'environ 40 pieds de hauteur, situé sur le côté sud de la rue d'Aiguillon.

Conditions faciles. S'adresser au soussigné.

L. M. DARVEAU, N. P.

4 août 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à un étage, située au faubourg Saint Roch, rue Saint Antoine, numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire.

N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

M. DARVEAU, PROPRIETAIRE ET REDACTEUR.